

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député sait que le Règlement de la Chambre ne lui permet pas de donner des explications comme celle qu'il tente de présenter.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI STIMULANT LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUES

MODIFICATION PORTANT SUR LES RAPPORTS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES ET LE MONTANT DES SUBVENTIONS

M. Bill Knight (Assiniboia) demande à présenter le bill C-218, tendant à modifier la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knight: Ce bill a pour objet de charger le ministre de l'Industrie et du Commerce de présenter, au sujet de l'application de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, des rapports mensuels où figureaient le nom des sociétés bénéficiaires et le montant de la subvention, tout comme le ministre de l'Expansion économique régionale est tenu d'en présenter en vertu de l'article 16 de la loi sur les subventions au développement régional, afin d'assurer. . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député n'ignore pas qu'aux termes de l'article 68(2) du Règlement, il doit se limiter à une brève explication.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—LA QUESTION DU CONTRÔLE DES PRIX ET DES SALAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. J'aimerais lui demander si le ministre d'État représentant Calgary-Sud énonçait la politique du gouvernement lorsqu'il a dit le 11 juin en dehors de la Chambre que bien que le gouvernement ait des programmes de prévoyance pour la lutte contre la poussée inflationniste prévue, il n'envisageait pas de contrôler les prix ni les salaires parce que, selon lui, cela ne marcherait pas.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faudrait que je voie exactement ce qu'a dit le ministre, mais si les propos du ministre sont rapportés correctement par le chef de l'opposition, il ne s'agit pas de la politique gouvernementale. Il existe des programmes de prévoyance, monsieur l'Orateur.

• (1420)

L'INFLATION—LA FIN DU MANDAT DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS ET LA CRÉATION D'UN CONSEIL DE PLANIFICATION

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement a-t-il autorisé le maintien d'un groupe de planification d'urgence, peut-être un reste de la Commission des prix et des revenus ou, du moins, un conseil permanent de planification chargé de faire des recherches sur la politique des prix et des revenus devant l'inflation? Ce groupe est-il chargé d'établir une politique de contrôle des prix et des revenus?

Le très hon. M. Trudeau: Pour la première partie de la question, c'est juste, monsieur l'Orateur. Je me rappelle avoir répondu à une question de ce genre à la Chambre il y a plusieurs semaines. J'ai dit qu'après que la Commission des prix et des revenus aurait terminé son mandat, le gouvernement maintiendrait un petit groupe de personnes qui se chargeraient de ces questions de manière permanente. Leur tâche consiste notamment, j'en suis certain, à tenir à jour divers programmes de prévoyance au cas où le gouvernement voudrait les utiliser.

L'hon. M. Stanfield: Est-ce que le plan de prévoyance relatif au contrôle des salaires et des prix tombe précisément sous le mandat de ce groupe? De plus, le premier ministre peut-il dire à la Chambre à quel ministre ce groupe fera rapport et quel ministre devra faire des recommandations au gouvernement au sujet des mesures contre l'inflation et la création de plans de prévoyance?

Le très hon. M. Trudeau: Au sujet de la première partie de la question, monsieur l'Orateur, leur mandat est, en général, celui que j'ai donné dans ma première réponse. Quant à la seconde partie de la question, la Commission des prix et des revenus continuera à faire rapport au même ministre—présentement le ministre d'État chargé des Affaires urbaines—jusqu'à ce qu'elle termine son travail. Le petit groupe de travail qui restera en fonction fera rapport à un ministre que je n'ai pas encore désigné.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'AFFAIRE MICHELIN ET L'AUDIENCE DE LA TRÉSORERIE AMÉRICAINE—LES MOTIFS DU RETARD

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et de Commerce. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi la Trésorerie américaine a différé l'audience de l'affaire Michelin, d'autant plus que cette remise a été accordée à la suite de la demande du gouvernement canadien? Si tel est le cas, le gouvernement a-t-il l'intention de rendre public son mémoire à ce sujet?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le secrétaire de la Trésorerie américaine est libre d'accorder un délai quelconque pour recevoir des instances dans le cas de transgressions possibles. Il a accordé une période d'un mois. A notre demande, et étant donné les difficultés de l'affaire, cette période a été prolongée d'un autre mois, jusqu'au 12 juillet.